



EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE

N°2019-640

Objet : Rue de la Chataigneraie

Circulation alternée (par feux tricolores)

Stationnement interdit au droit du chantier

Le Maire de la Ville de Redon,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Route portant règlement général de la circulation,

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, livre 1 – 8^{ème} partie « signalisation temporaire »

Vu la demande en date du 8 novembre 2019, présentée par l'entreprise SATEC Environnement – rue Gustave Eiffel – ZA du Bois Vert 56805 PLOËRMEL – dans le cadre de la réhabilitation des réseaux d'eaux usées,

Considérant que pour effectuer ces travaux, rue de la Chataigneraie, il y a lieu d'alterner la circulation (par feux tricolores) et d'interdire le stationnement au droit du chantier, à compter du lundi 18 novembre 2019 à partir de 8h et ce jusqu'au vendredi 6 décembre 2019 à 17h,

ARRÊTE :

ARTICLE 1^{er} : Afin de permettre le bon déroulement des travaux cités ci-dessus, rue de la Chataigneraie, la circulation sera alternée (par feux tricolores) et le stationnement sera interdit au droit du chantier, à compter du lundi 18 novembre 2019 à partir de 8h et ce jusqu'au vendredi 6 décembre 2019 à 17h.

☞ Un cheminement pour les piétons devra être conservé.

ARTICLE 2 : L'entreprise SATEC Environnement sera chargée d'assurer la pré-signalisation, la signalisation et la protection du chantier. Elle devra mettre en place les déviations et les panneaux de signalisation nécessaires à l'information des usagers et veiller au maintien de la sécurité qui sera sous sa responsabilité.

ARTICLE 3 : Le Maire de Redon, le Capitaine de Brigade de Gendarmerie chargé de la Circonscription, le Chef de service de la Police Municipale, le Directeur Général des Services, le Directeur des Services Techniques, les agents placés sous leurs ordres, sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

À Redon, le 8 novembre 2019



Pour le Maire,
Michelle Chauvin
Conseillère Municipale déléguée
à la Circulation et au Stationnement